Bonjour,

Je partage l’idée de passer par une convention pour une utilisation extérieur des moyens de l’ANEG, c’était d’ailleurs dans les tuyaux, mais je voudrais aussi apporter quelques explications sur l’utilisation de ce treuil, qui semble poser beaucoup de questions.

Tout d’abord un rappel sur ce qu’est le parachutisme ascensionnel au sein de l’ANEG et au-delà au sein de la FFP.

Je rappelle que c’est après avoir obtenu (il y a plus de 5 ans) le feu vert du CD, que nous avons créé une nouvelle structure dépendante du Club ANEG et de la commission para, affilié à la FFP (7522) ce qui nous permet, depuis 45 ans, d’organiser nos stages avec nos propres encadrants.

Cette structure n’est pas un club, puisqu’il existe déjà, mais une école de parachutisme ascensionnel affiliée et reconnue par la FFP, sous le même numéro que notre club. Elle s’appelle « *Ecole Française de Parachutisme ascensionnel de l’ANEG »*

Sa mission, au même titre que les écoles de parachutisme conventionnel, est de prendre en charge la mise en œuvre du parachutisme ascensionnel pour ses adhérents depuis la découverte, l’initiation, le perfectionnement et bien sûr l’activité.

Sa plate-forme principale d’activité est l’aérodrome de Le Blanc, mais en tant qu’école, elle peut faire ses activités sur tout autre terrain agréé par la FFP, ou d’autres terrains, dès lors qu’ils remplissent les conditions techniques et réglementaires (cas des colonies CCAS par exemple).

Ceci dit, pour être reconnue comme école, il a fallu former des encadrants, posséder le matériel nécessaire (treuil, voile, divers équipements, etc.), ce que nous avons fait pendant ces 6 dernières années, grâce au budget de l’ANEG, intégré à celui de la commission parachutiste.

Nous l’avons fait pour mettre, à disposition de l’ANEG, une activité complémentaire au parachutisme et au parapente, présentant des possibilités nouvelles (âge d’accès 12 ans et moindre coût) permettant aussi d’élargir l’offre faite aux CMCAS, aux territoires, à l’ANEG.

La qualité de notre école a permis également de se faire remarquer par la fédération et c’est ainsi que nous avons coopéré et même d’avantage, à la mise au point du chariot ascensionnel, mais aussi à la forme d’enseignement au pilotage et ensuite à l’emport de personnes en situation d’handicap, pour déboucher aujourd’hui sur le pilotage du chariot, par des personnes en situation d’handicap.

J’affirme donc ici, qu’à chaque fois (hormis les championnats de France et des prestations pour Saumur, voir ci-après) que les moyens de l’ANEG n’ont servis qu’à l’apprentissage de cette activité et bien sûr à la formation des encadrants (TFA – moniteurs – DT – pilote chariot – pilote chariot handi – formateur de pilote chariot) et hormis 1 pilote handi, tous sont membres, à part entière de l’ANEG.

L’autre partie d’activités concerne les prestations pour le compte des territoires (colonie de vacances)

Il faut également savoir qu’à chaque fois que l’on fait un stage de formation pour nos adhérents et quelques soit le type de stage, l’inscription est payante et s’y ajoute le coût des frais techniques qui nous sont facturés, si nous utilisons ceux d’une école où d’un club qui n’est pas le nôtre.

Nous avons donc fait le choix d’utiliser, dans nos stages de formation, nos propres moyens, d’où l’édition de feuille de dépenses à chacun de ces stages.

A noter que très souvent les frais de déplacements des stagiaires étaient intégrés dans les frais de carburant de déplacement du treuil, réduisant d’autant l’indemnisation des frais de déplacements remboursables.

Voilà donc pourquoi il n’y a pas de recettes en face les stages fait par l’ascensionnel.

Cette année nous devrions finir l’ensemble de la formation des encadrants, puisque nos trois moniteurs fédéraux stagiaires passent leurs qualifications de moniteurs fédéraux en octobre.

L’équipe d’encadrants de l’école française de parachutisme ascensionnel de l’ANEG sera donc complétement opérationnelle avec : 1 directeur technique ; 1 directeur technique adjoint ; 5 moniteurs fédéraux ; 5 TFA (treuilleur) ; 5 pilotes chariot, 5 pilotes chariot handi, 5 formateurs de pilote chariot, 1 formateur de formateur de moniteur fédéral ; de pilote chariot, de pilote chariot handi et de pilote handi.

Pour ce qui concerne les championnats de France de parachutisme, il est vrai que voilà 4 ans que l’ANEG est sollicité pour être une partie du support technique du championnat de France ascensionnel, sans que pour autant la fédération n’indemnise l’ANEG, en dehors du paiement des frais engagés.

C’est pourquoi cette année, la question a été débattue et qu’elle fera l’objet, pour les années qui viennent, d’une convention fixant le montant de la mise à disposition du treuil en plus du paiement des frais engagés, non seulement pour les championnats, mais chaque fois que l’ANEG sera sollicité.

Je tenais néanmoins à préciser que cette année, nous avons fait à la FFP une demande de financement d’un câble, en prévision de son renouvellement devant intervenir en 2020, demande à laquelle la FFP a répondu favorablement, puisqu’elle nous a acheté un nouveau câble représentant un montant d’un peu plus de 1000,00 €, ce qui nous permet « d’économiser » la même somme dans notre budget 2020.

De même, la fédération nous a rétrocédé, l’ensemble chariot mono, chariot bi et leurs voiles au sixième de leur valeur, pour service rendu, nous ayant fait ainsi économiser une somme importante au niveau de nos investissements.

Pour ce qui est de la seule prestation extérieur que nous avons faite et sommes en train de finaliser c’est celle qui est faite pour le compte de l’école de parachutisme de Saumur faisant suite à nos rencontres où le directeur technique nous a demandé, s’il nous été possible de participer à une expérience de découverte du parachutisme ascensionnel avec une classe de lycéens du lycée d’Amboise, car il n’avait pas le matériel nécessaire.

Nous avons accepté à titre expérimental, sachant qu’à la suite de plusieurs reports pour raison météo, nous n’avons pas terminé et bien sûr que nous serons payés de cette prestation.

Si nous avons accepté, c’est suite aux bonnes relations que nous entretenons avec l’école de Saumur et dans l’idée d’associer le parachutisme ascensionnel au parachutisme conventionnel lors des stages de l’ANEG qui se dérouleront à Saumur.

Enfin, c’est aussi parce que nous ne sommes pas une école exclusivement réservée à l’ANEG mais une école fédérale avec des droits et des devoirs.

Pour ce qui est de notre prestation au Portugal, je voudrais rappeler qu’elle à fait l’objet d’une demande préalable auprès de tous les membres du comité directeur qui, pour ceux qui nous ont répondu ont tous donner leur accord.

Cette demande précisée bien que ce serait à cout nul pour l’ANEG, ce qui a été respecté, même si je conviens qu’il n’y a pas eu d’indemnisation supplémentaire, mais je vous renvoi à ce que j’ai dit sur les championnats de France.

Pour ce qui est des prestations que nous pouvons faire en direction des CMCAS, des SSA ou des territoires, je ne vois pas l’utilité de déposer un dossier devant le CD, dés lors que cette activité est prévue dans notre budget et qu’elles relèvent de notre raison d’être et que bien évidemment doivent se faire dans les règles que nous nous sommes imposées. (Par exemple nous organisons un week-end découverte pour le compte de la commission jeunes de la CMCAS de Tours les 9 et 10 novembre à Loudun, organisé par la SSA de Tours Blois. Nous avions également prévu la même chose dans le cadre des 3 jours 3 sauts avec la CMCAS d’Amiens à Frétoy le Château)

Pour conclure, mais le débat reste ouvert, j’ai répondu par écrit aux observations de Christophe parce que tous les membres ne seront pas au prochain comité directeur où sans aucun doute la question sera abordée.

Je vous fais toutes mes amitiés

Patrick